



Convention de mise à disposition d'une structure d'escalade

A nous retourner signée par courrier ou par mail

Nom de l'emprunteur :

Adresse :

Nom du responsable : Tél :

Lieux de la manifestation :

Pris en charge le (jour et heure) : Retour le (jour et heure) :

Structures louées :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Bloc bleu (volume positif) | <input type="checkbox"/> Bloc VOL |
| <input type="checkbox"/> Bloc blanc (volume toit et volume devers) | <input type="checkbox"/> Bloc CR |
| <input type="checkbox"/> Bloc jaune (sans volume) | <input type="checkbox"/> Arche |

HOMOLOGATION

La tour est conçue pour être montée avec des éléments (ou blocs) de deux mètres cinquante (2m50) de hauteur superposés. Actuellement, le constructeur n'est pas en mesure de délivrer un certificat de conformité aux normes et il n'est pas envisageable de l'utiliser dans ces conditions. L'association Vertical Ouest Loisirs met donc à disposition les éléments (blocs hexagonaux bleu, blanc et jaune) de manière séparés : l'emprunteur s'engage à utiliser les blocs de deux mètres cinquante (2m50) **montés séparément**, conformément au mode opératoire fourni. Ceux-ci présentant dans ce cas des conditions de solidité et de stabilité satisfaisantes.

Le bloc VOL a été construit par des bénévoles et ne possède donc pas de certificat de conformité aux normes mais présente des conditions de solidité et de stabilité satisfaisantes. Il nécessite toutefois d'être lesté lorsqu'il est utilisé seul, pour éviter tout risque de basculement.

Le bloc CR a été construit par des bénévoles et ne possède donc pas de certificat de conformité aux normes mais présente des conditions de solidité et de stabilité satisfaisantes. Il nécessite toutefois d'être lesté lorsqu'il est utilisé seul, pour éviter tout risque de basculement.

L'Arche a été construite par des bénévoles et ne possède donc pas de certificat de conformité aux normes mais présente des conditions de solidité et de stabilité satisfaisantes.

Vertical ouest loisirs (V.O.L) Association d'escalade et de montagne (loi 1901)

32, rue de la Marbaudais – 35700 RENNES – tél:02.99.38.79.78

vol@club.ffme.fr – www.vertical-ouest-loisirs.fr

Affiliée à la Fédération de la Montagne et de l'Escalade – Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Adhérente de l'office des Sports de Rennes

MONTAGE

Les plans de montage des blocs hexagonaux se trouvent en annexe de cette convention.

Attention : certains modules pèsent près de 200kg et nécessitent des précautions particulières pour leur montage en matière de protection des personnes.

CONDITIONS GENERALES

1) Durée de la convention

Le matériel est mis à disposition du au

2) Transport

Le transport aller et retour est à la charge de l'emprunteur (6m3 par bloc morceaux pouvant aller jusqu'à 3m10). Cinq (5) personnes minimum du club emprunteur seront présentes pour le chargement et le déchargement. Les blocs seront pris en charge dans les locaux de stockage de la Ville de Rennes à Apigné et rendus au même endroit.

3) Montage et démontage

Le montage et le démontage seront réalisés par l'emprunteur, hormis arche qui devra obligatoirement être montée par des bénévoles de Vertical Ouest Loisirs (V.O.L). La location de l'arche entraîne le déplacement de deux (2) bénévoles nommés par V.O.L, les frais liés à leur déplacement sont à la charge du club emprunteur (devis possible).

4) Animation

L'animation sur les blocs sera assurée par l'emprunteur. **Il devra mettre en place les éléments nécessaires pour assurer la sécurité de l'activité (parage des grimpeurs, tapis de réception en bas des blocs...).**

5) Inventaire

Un inventaire du matériel sera signé par les parties avant et après la mise à disposition. Tout matériel manquant ou endommagé au point de nécessiter son remplacement sera facturé au tarif en vigueur à la date de la prise en charge.

6) Assurance

L'emprunteur sera responsable de la surveillance du matériel pendant la durée de la mise à disposition. Il fera son affaire de toute assurance pour le matériel utilisé et s'engage à restituer la structure dans son état initial.

L'emprunteur sera responsable des utilisateurs de la (les) structure pendant la mise à disposition.

Vertical ouest loisirs (V.O.L) Association d'escalade et de montagne (loi 1901)

32, rue de la Marbaudais – 35700 RENNES – tél:02.99.38.79.78

vol@club.ffme.fr – www.vertical-ouest-loisirs.fr

Affiliée à la Fédération de la Montagne et de l'Escalade – Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Adhérente de l'office des Sports de Rennes

7) Participation financière

A défaut d'autre arrangement, la location se fera contre une participation financière. Le tarif est établi en fonction de la grille de tarification (devis possible) ci-dessous :

Club FFME, prix par bloc : 25€

Club non FFME, prix par bloc : 50€

8) Documents en annexe

Inventaire des blocs loués.

Plans de montage des blocs hexagonaux.

A..... le.....

L'emprunteur :

Vertical Ouest Loisirs :

Vertical ouest loisirs (V.O.L) Association d'escalade et de montagne (loi 1901)

32, rue de la Marbaudais – 35700 RENNES – tél:02.99.38.79.78

vol@club.ffme.fr – www.vertical-ouest-loisirs.fr

Affiliée à la Fédération de la Montagne et de l'Escalade – Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Adhérente de l'office des Sports de Rennes